

Le chasseur/ la chasseuse suivant/e demande l'inscription dans l'assurance responsabilité civile individuelle de chasse de ChasseSuisse.

Nom/Prénom

Date de naissance

Rue

NPA/localité

Tél. privé

E-Mail

Début de l'assurance

Risque assuré*

Responsabilité civile de chasse comme chasseur/chasseuse.

Risque assuré et responsabilité civile assurée*

Est assurée la responsabilité cynégétique personnelle de la personne assurée, selon art.2 des CG, en sa qualité de:

- chasseur, locataire d'une chasse, personne autorisée à chasser, invité armé d'une chasse, garde-chasse, auxiliaire de chasse, meneur de la chasse et personne chargée de la protection de la chasse
- participant à des manifestations de sport cynégétique, comme des examens et exercices de chiens de chasse, tir cynégétique, cours cynégétiques etc.
- détenteur d'armes, tireur et propriétaire de chiens, exclusivement pendant la chasse, la participation à des manifestations de sport cynégétique ainsi que les trajets directs aller-retour vers les manifestations ou la chasse
- propriétaire d'équipements servant à la chasse et à la protection de la chasse (mira-dors, clôtures etc.)

Personnes assurées*

Assurées dans le sens des conditions sont les personnes dans l'organisation des membres résidentes en Suisse, qui ont payé la prime d'assurance appropriée et qui ont reçu une attestation d'assurance valide juridiquement et un passeport de chasse ou un brevet de chasse.

Aussi assurés sont les élèves qui assistent à un cours cynégétique conformément aux dispositions de la Loi sur la chasse cantonales.

Ne sont pas assurés les dommages causés par le gibier et les dégâts aux culture

Couverture de base*

- La somme assurée par année d'assurance pour les dommages physiques et matériels ainsi que pour les frais de prévention des dégâts s'élève ensemble à CHF **5'000'000.00**
- La franchise par sinistre pour les dommages matériels et les coûts pour la prévention de dégâts s'élève à CHF. **200.00**

*L'étendue/la teneur exacte de l'assurance est à lire dans les CG du contrat de l'association. Chaque société attachée reçoit un exemplaire correspondant.

Primes / Variantes de couverture (marquer avec une x)

Europe CHF 35.00 Monde entier Fr 40.00 Participants à des cours cynégétiques CHF 21.00

Pour différents pays tels que l'Allemagne et la France ils sont nécessaires des certificats d'assurance spéciaux.

J'ai besoin une attestation d'assurance pour :

Le montant correspondant doit être viré à ChasseSuisse lors de la souscription de l'assurance. **L'assurance n'entre en vigueur qu'à réception de la prime d'assurance.**

Le contrat signé doit être envoyé obligatoirement à **ChasseSuisse, Secrétariat, Forstackerstr.2a, 4800 Zofingen**. Si vous résidez dans **le canton des Grisons**, veuillez envoyer la preuve directement à l'adresse suivante à votre adresse : BKPJV Sekretariat, c/o Navis Treuhand AG, Promenade 56 B, 7270 Davos Platz.

Lieu/Date:.....

Signature:.....